

Nombre de membres	16
Membres présents	12
Nombre de membres à voix délibérative GEMAPI	11
Nombre de membres à voix délibérative GEMAPI présents	10
Exprimés	10
Oui	10
Non	0

Accusé de réception en préfecture
087-200049278-20231108-DEL-2023-50-DE
Date de télétransmission : 10/11/2023
Date de réception préfecture : 10/11/2023



EXTRAITS DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-trois, le 8 novembre, le Bureau Syndical du PETR du Pays Monts et Barrages dûment convoqué, s'est réuni en réunion ordinaire, à Bujaleuf sous la présidence de Sébastien MOREAU, Président.

Date de la convocation : 2 novembre 2023

MEMBRES À VOIX DÉLIBÉRATIVE - PRÉSENTS :

**Jean-Pierre BOSDEVIGIE - Alain DARBON - Estelle DELMOND - Gérald GASCHET - Michaël KAPSTEIN
Gilles MATINAUD - Sébastien MOREAU - Laurent PAQUET - Jean-Claude SAUTOUR - Philippe SIMON
Michel THEYS - Guy TOUZET.**

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

MEMBRES À VOIX DÉLIBÉRATIVE COMPÉTENCE GEMAPI - PRÉSENTS :

**Jean-Pierre BOSDEVIGIE - Alain DARBON - Estelle DELMOND - Gérald GASCHET - Michaël KAPSTEIN
Sébastien MOREAU - Laurent PAQUET - Philippe SIMON - Michel THEYS - Guy TOUZET.**

DÉLIBÉRATION N° 2023-50

OBJET : COMPÉTENCE GEMAPI

CONTRAT TERRITORIAL VIENNE AMONT - DEMANDE SUBVENTION POSTE GEMAPI ANNÉE 2024

Monsieur le Président rappelle que le PETR est engagé dans le contrat territorial de gestion des milieux aquatiques Vienne amont 2024-2029.

Dans ce cadre il est proposé de solliciter le soutien financier de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne pour le poste de Chargée de mission GEMAPI au titre de l'année 2024, selon le plan de financement suivant :

DÉPENSES PRÉVISIONNELLES				AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE		PETR DU PAYS MONTS ET BARRAGES	
Chargée de mission GEMAPI	Salaires et charges	Frais de fonctionnement	Dépense totale	Taux	Montant	Taux	Montant
	39 000,00 €	12 000,00 €	51 000,00 €	60%	30 600,00 €	40%	20 400,00 €

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau syndical, à l'unanimité :

- valident le plan de financement présenté,
- autorisent le Président à solliciter la subvention auprès de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne,

Fait et délibéré à Bujaleuf
Les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures.

**Le Président,
Sébastien MOREAU**